



Modification motif disponibilité

Par Felicity

Bonjour à tous

J ai été affectée en outre mer pendant 2 ans, de l'été 2018 à l'été 2020.

Ayant reçu mon arrêté portant changement d'affectation tardivement, nous n'avons eu beaucoup de temps pour toutes nos démarches et mon mari, fonctionnaire également, a posé une demande de disponibilité pour suivre son conjoint.

Cependant, compte tenu de mes horaires sur place et des horaires de l'école, c'est mon mari qui s'est occupé des enfants et plus spécialement du petit de 5 ans qui n'avait pas école les après midi.

Avec le recul, nous nous disons qu'il aurait été plus judicieux de faire une demande de disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans (à l'époque moins de 8 ans selon les textes en vigueur)

Nous nous sommes rapprochés de ses services rh lors de sa réintégration mais personne n'a été en mesure de nous apporter une réponse sur la faisabilité de cette modification et nous avons un peu laissé tomber, mais finalement aujourd'hui nous aimerions faire une demande officielle à son administration pour procéder à la rectification du motif de sa disponibilité.

Savez vous si réglementairement nous pouvons encore faire cette demande ou bien si c'est trop tard (je n'ai pas trouvé de délai de référence dans les textes)..

En vous remerciant pour votre aide